



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## SECOURS

Question écrite n° 101769

### Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences sociales liées à l'application, à compter du 1er janvier 2017, de l'arrêté du 24 octobre 2016, portant modification du règlement de sécurité, pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique. Ce dispositif engendrera *de facto* la suppression de 2 postes d'agents de sécurité incendie SSIAP pour les immeubles d'une surface égale ou inférieure à 750 m<sup>2</sup>. Pour les immeubles d'une surface supérieure à 750 m<sup>2</sup>, ce nombre pourrait être porté à 8 suppressions de postes. Indépendamment des questions que soulèvent ces suppressions de postes, en termes de sécurité des personnes dans ces immeubles, en période d'état d'urgence, il lui demande si un plan social de reclassement a été prévu pour accompagner les agents qui seront concernés par ces mesures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Christ](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101769

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 décembre 2016](#), page 10641

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)